



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-11-17-12

Recevabilité de la liste de candidat(e)s

relatif aux élections en date du 28 novembre au 30 novembre 2023

INSPE

Université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n° 30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 20 mars 2023 ;

- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n° CA-26-11-2021-03 en date du 26 novembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de l'UP ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 14 janvier 2014 portant Statuts de l'INSPE (ex-ESPÉ) de Poitiers ;
- VU l'arrêté électoral n°2023-10-27-9 à n°2023-10-27-14 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du mercredi 15 novembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidature qui suivent sont déclarées recevables pour les scrutins prévus lors l'élection du 28 au 30 novembre 2023, et sont arrêtées comme suit :

Pour l'INSPE

- Collège A
 - o La liste « Transparence et dialogue »
- Collège B
 - o La liste « Pour une formation des enseignant.e.s et CPE ambitieuse à l'université »
- Collège C
 - o La liste « Pour une formation des enseignant.e.s et CPE ambitieuse à l'université »
- Collège D
 - o La liste « Pour une formation des enseignant.e.s et CPE ambitieuse à l'université »
- Collège E
 - o La liste « INSPE BIATSS »
- Collège F
 - o La liste « FSU - Pour une formation de qualité des enseignant-es et des CPE, de la maternelle à l'université. »

Article 2 :

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

Le directeur de l'INSPE ainsi que sa responsable administratives sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2023



P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Przemyslaw SOKOLSKI

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

17/11/2023

Annexe : Liste recevable

Nom : Transparence et dialogue

Soutien : /

1	Monsieur	Denis	ALAMARGOT (<i>Délégué de liste</i>)
---	----------	-------	---------------------------------------

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : Pour une formation des enseignant.e.s et CPE ambitieuse à l'université

Soutien : FSU

1	Madame	Muriel	CORET (<i>Déléguée de liste</i>)
2	Monsieur	Guillaume	TEILLET

Profession de foi : OUI

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Élection des représentant-e-s des personnels enseignants au Conseil d'Institut de l'INSPE de l'Académie de Poitiers

liste soutenue par

VOTE ELECTRONIQUE

du Mardi 28 - 12h au Jeudi 30 novembre 2023 - 12h



La liste "Pour une formation des enseignant-e-s et CPE ambitieuse à l'université", soutenue par la FSU, se donne deux priorités : les conditions de travail des personnels et la qualité de la formation des futur-e-s enseignant-e-s et CPE.

A peine mise en œuvre la réforme de la FDE de Blanquer (2019), qui a fait l'unanimité contre elle, voici que s'en annonce une nouvelle, pour la rentrée 2025. Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) avance seul, comme à son habitude.

Les deux années qui viennent seront donc (encore !) décisives pour la FDE et les équipes universitaires chargées de la mettre en œuvre - au plan national comme au plan local. Quelle que soit la position du concours (que le MEN veut placer à Bac+3 pour les enseignants 1er et 2d degrés) il nous faudra défendre nos conditions de travail et les conditions d'études et d'entrée dans le métier de nos étudiant-e-s.

Voter pour la liste soutenue-es par la FSU, c'est donner du poids à nos revendications :

- la dimension universitaire et professionnelle d'une formation des enseignant-e-s et CPE à Bac+5, ancrée dans la recherche, au sein d'équipes plurielles
- le continuum de formation de la L1 aux premières années d'exercice
- des aides pour le financement des études
- l'existence de plusieurs voies d'entrée dans le métier et le concours comme modalité principale de recrutement
- des stages formateurs et progressifs
- l'amélioration du régime indemnitaire et de l'accès à la recherche des enseignant-e-s PE, PLC, PLP
- des moyens pour les universités et les INSPE à la hauteur des besoins.



POUR UNE FORMATION des ENSEIGNANT-E-S et CPE AMBITIEUSE à l'UNIVERSITÉ

Parce qu'une autre formation est possible, faisons entendre la voix des acteurs et actrices de la formation ! Votez et soutenez nos listes.

Collège B : Muriel Coret, MCF SDL, Guillaume Teillet, MCF Sociologie

Collège C : Marie-Aude Cézac, PRAG EPS, Guillaume Garnier, PRAG HG

Collège D : Daniel Lardeau PRAG Sciences, Audrey Pétard, PEMF.

Les représentant-e-s élu-e-s de la liste FSU siègent à tous les Conseils d'Institut et rendent compte de chaque séance pour tenir informé-e-s les collègues des débats et des décisions prises. Ils et elles assurent un travail de veille et d'analyse des textes concernant la FDE. Bien que minoritaires au Conseil - du fait des règles de composition - ils et elles portent la voix des collègues concernant la formation, les conditions de travail, la vie des sites.

Annexe : Liste recevable

Nom : Pour une formation des enseignant.e.s et CPE ambitieuse à l'université

Soutien : FSU

1	Madame	Marie-Aude	CEZAC (<i>Déléguée de liste</i>)
2	Monsieur	Guillaume	GARNIER

Profession de foi : OUI

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Élection des représentant-e-s des personnels enseignants au Conseil d'Institut de l'INSPE de l'Académie de Poitiers

liste soutenue par

VOTE ELECTRONIQUE

du Mardi 28 - 12h au Jeudi 30 novembre 2023 - 12h



La liste "Pour une formation des enseignant-e-s et CPE ambitieuse à l'université", soutenue par la FSU, se donne deux priorités : les conditions de travail des personnels et la qualité de la formation des futur-e-s enseignant-e-s et CPE.

A peine mise en œuvre la réforme de la FDE de Blanquer (2019), qui a fait l'unanimité contre elle, voici que s'en annonce une nouvelle, pour la rentrée 2025. Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) avance seul, comme à son habitude.

Les deux années qui viennent seront donc (encore !) décisives pour la FDE et les équipes universitaires chargées de la mettre en œuvre - au plan national comme au plan local. Quelle que soit la position du concours (que le MEN veut placer à Bac+3 pour les enseignants 1er et 2d degrés) il nous faudra défendre nos conditions de travail et les conditions d'études et d'entrée dans le métier de nos étudiant-e-s.

Voter pour la liste soutenue-es par la FSU, c'est donner du poids à nos revendications :

- la dimension universitaire et professionnelle d'une formation des enseignant-e-s et CPE à Bac+5, ancrée dans la recherche, au sein d'équipes plurielles
- le continuum de formation de la L1 aux premières années d'exercice
- des aides pour le financement des études
- l'existence de plusieurs voies d'entrée dans le métier et le concours comme modalité principale de recrutement
- des stages formateurs et progressifs
- l'amélioration du régime indemnitaire et de l'accès à la recherche des enseignant-e-s PE, PLC, PLP
- des moyens pour les universités et les INSPE à la hauteur des besoins.



POUR UNE FORMATION des ENSEIGNANT-E-S et CPE AMBITIEUSE à l'UNIVERSITÉ

Parce qu'une autre formation est possible, faisons entendre la voix des acteurs et actrices de la formation ! Votez et soutenez nos listes.

Collège B : Muriel Coret, MCF SDL, Guillaume Teillet, MCF Sociologie

Collège C : Marie-Aude Cézac, PRAG EPS, Guillaume Garnier, PRAG HG

Collège D : Daniel Lardeau PRAG Sciences, Audrey Pétard, PEMF.

Les représentant-e-s élu-e-s de la liste FSU siègent à tous les Conseils d'Institut et rendent compte de chaque séance pour tenir informé-e-s les collègues des débats et des décisions prises. Ils et elles assurent un travail de veille et d'analyse des textes concernant la FDE. Bien que minoritaires au Conseil - du fait des règles de composition - ils et elles portent la voix des collègues concernant la formation, les conditions de travail, la vie des sites.

Annexe : Liste recevable

Nom : Pour une formation des enseignant.e.s et CPE ambitieuse à l'université

Soutien : FSU

1	Monsieur	Daniel	LARDEAU (<i>Délégué de liste</i>)
2	Madame	Audrey	PETARD

Profession de foi : OUI

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Élection des représentant-e-s des personnels enseignants au Conseil d'Institut de l'INSPE de l'Académie de Poitiers

liste soutenue par

VOTE ELECTRONIQUE

du Mardi 28 - 12h au Jeudi 30 novembre 2023 - 12h



La liste "Pour une formation des enseignant-e-s et CPE ambitieuse à l'université", soutenue par la FSU, se donne deux priorités : les conditions de travail des personnels et la qualité de la formation des futur-e-s enseignant-e-s et CPE.

A peine mise en œuvre la réforme de la FDE de Blanquer (2019), qui a fait l'unanimité contre elle, voici que s'en annonce une nouvelle, pour la rentrée 2025. Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) avance seul, comme à son habitude.

Les deux années qui viennent seront donc (encore !) décisives pour la FDE et les équipes universitaires chargées de la mettre en œuvre - au plan national comme au plan local. Quelle que soit la position du concours (que le MEN veut placer à Bac+3 pour les enseignants 1er et 2d degrés) il nous faudra défendre nos conditions de travail et les conditions d'études et d'entrée dans le métier de nos étudiant-e-s.

Voter pour la liste soutenue-es par la FSU, c'est donner du poids à nos revendications :

- la dimension universitaire et professionnelle d'une formation des enseignant-e-s et CPE à Bac+5, ancrée dans la recherche, au sein d'équipes plurielles
- le continuum de formation de la L1 aux premières années d'exercice
- des aides pour le financement des études
- l'existence de plusieurs voies d'entrée dans le métier et le concours comme modalité principale de recrutement
- des stages formateurs et progressifs
- l'amélioration du régime indemnitaire et de l'accès à la recherche des enseignant-e-s PE, PLC, PLP
- des moyens pour les universités et les INSPE à la hauteur des besoins.



POUR UNE FORMATION des ENSEIGNANT-E-S et CPE AMBITIEUSE à l'UNIVERSITÉ

Parce qu'une autre formation est possible, faisons entendre la voix des acteurs et actrices de la formation ! Votez et soutenez nos listes.

Collège B : Muriel Coret, MCF SDL, Guillaume Teillet, MCF Sociologie

Collège C : Marie-Aude Cézac, PRAG EPS, Guillaume Garnier, PRAG HG

Collège D : Daniel Lardeau PRAG Sciences, Audrey Pétard, PEMF.

Les représentant-e-s élu-e-s de la liste FSU siègent à tous les Conseils d'Institut et rendent compte de chaque séance pour tenir informé-e-s les collègues des débats et des décisions prises. Ils et elles assurent un travail de veille et d'analyse des textes concernant la FDE. Bien que minoritaires au Conseil - du fait des règles de composition - ils et elles portent la voix des collègues concernant la formation, les conditions de travail, la vie des sites.

Annexe : Liste recevable

Nom : INSPE BIATSS

Soutien : /

1	Madame	Sabrina	GUENIN (<i>Déléguée de liste</i>)
2	Monsieur	Sébastien	KERBRAT

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : FSU - Pour une formation de qualité des enseignant-es et des CPE, de la maternelle à l'université.

Soutien : /

1	Madame	Sarah	RAMASSAMY	Titulaire
2	Monsieur	François	RIBAUT	Titulaire
3	Madame	Carla	NADIN	Titulaire
4	Monsieur	Guilhem	RIBAUT	Titulaire
5	Madame	Pauline	MAILLARD	Suppléant(e)
6	Monsieur	Alexandre	ANSELME	Suppléant(e)
7	Madame	Lea	JUIN	Suppléant(e)
8	Monsieur	Hugo	ROTUREAU (<i>Délégué de liste</i>)	Suppléant(e)

Profession de foi : OUI

POUR UNE FORMATION DE QUALITÉ DES ENSEIGNANT-ES ET DES CPE, DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

Une liste soutenue par la



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

EN RÉSUMÉ !

La réforme du ministre Blanquer pour la formation des enseignants et CPE, c'est :

- la précarisation des étudiant-es, l'allongement des études sans financement ;
- la mise en danger de la polyvalence des PE ;
- l'augmentation du poids du stage dans l'obtention du master sans aucune prise en compte de la disparité des lieux et conditions de stage ;
- la mise en concurrence des étudiant-es.

Une nouvelle réforme s'annonce pour la session 2027... Les deux années à venir sont donc décisives, pour vous mais aussi pour préparer l'avenir de celles et ceux qui s'engageront après vous dans la formation et la préparation aux concours

✓ Pour la FSU, la formation est à repenser avec l'ensemble des acteur-trices !

✓ Voter FSU c'est revendiquer en urgence l'amélioration des conditions d'études et d'entrée dans le métier.

Le conseil de l'INSPE : qu'est-ce que c'est ?

C'est l'instance où siègent les représentant-es des personnels et des usagers de l'INSPE : enseignant-es- formateur-trices, personnels non enseignants, étudiant-es et stagiaires ainsi que des personnalités nommées par les Universités et le Rectorat. Le Conseil d'INSPE adopte le budget de la composante, propose les maquettes de formation et les modalités d'examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

Pourquoi des élu-es étudiant-es et stagiaires au conseil d'INSPE ?

Vos élu-es y porteront vos revendications afin d'améliorer la formation, les conditions d'étude et de travail. C'est aussi un moyen de se faire entendre au niveau de l'académie

Une liste soutenue également par :



NOS CANDIDAT-ES

Titulaires :

Sarah Ramassamy, PE M2, site 86

François Ribault, PE, site 86

Carla Nadin, EE M2, site 86

Guihem Ribault PLC Histoire

Suppléant-es :

Pauline Maillard, PES 86

Alexandre Anselme PEES TP Maths

Léa Juin PES 86

Hugo Rotureau PE M1 AED 86

En **URGENCE**, La FSU revendique pour toutes et tous :

> dans tous les INSPE et les composantes en charge de la FDE, l'augmentation des moyens humains et budgétaires ;

> des parcours adaptés tenant compte des parcours antérieurs des étudiants et stagiaires ;

> la création de postes aux concours à hauteur des besoins ;

> un temps de service après le concours allégé afin de pouvoir suivre une entrée progressive dans le métier ;

> une formation continue sur temps de service.

Nos candidats s'engagent à relayer les ordres du jour des CI pour recueillir vos questions et remarques, à les porter en séance ou par la voix des autres élu-es FSU, à rendre compte des débats et décisions.



Votez pour nos candidats !

**Elections des représentants au
Conseil d'institut :**

**Mardi 28 novembre 2023 - 12 h
au jeudi 30 novembre 2023 - 12 h**

Vote électronique.

**Pour faire entendre votre voix dans l'INSPE : votez pour la liste soutenue par la FSU !
Pour une formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université**